

■ **Imafina S.A. en liquidation**, à Fribourg, prise de participations dans toutes entreprises ainsi que leur financement, etc. (FOSC du 15.05.2002, p. 4). La procédure de faillite étant clôturée, cette raison est radiée d'office, conformément aux dispositions de l'art. 66, al. 2, de l'ORC.
Journal no 185 du 14.01.2004
(02078696 / CH-217.0.131.988-0)